



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

REQUALIFICATION
DE LA RN10
TRAPPES-EN-YVELINES

INFOCHANTIER

N°1 - DÉCEMBRE 2021



COUP DE PROJECTEUR SUR LES TRAVAUX DE LA REQUALIFICATION DE LA RN10 A TRAPPES

La RN10 est un axe très fréquenté des Yvelines permettant le transit avec les autoroutes A11 et A12, les échanges avec les territoires limitrophes et la desserte des quartiers et des zones d'activités. Actuellement, la RN10 coupe en deux la ville de Trappes et entraîne des nuisances pour les riverains. Le projet de requalification de la RN10, reconnu d'utilité publique le 4 août 2017, consiste à déniveler une portion de route au niveau de l'Hôtel de Ville de Trappes qui supportera trois dalles de couvertures et moderniser les deux carrefours aux extrémités de cette zone.

Ces aménagements permettront de restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de la ville de Trappes, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de fluidifier le trafic en améliorant l'accessibilité des entrées et sorties de la ville afin de sécuriser les carrefours de la RD912 et de la RD23 pour l'ensemble des usagers de la voirie. Ce projet de requalification se mène conjointement au programme de rénovation urbaine de la ville.

Depuis 2020, plusieurs étapes de travaux ont été réalisées, comprenant la construction d'un mur de protection, la construction du pont provisoire et la destruction du pont Marcel Cachin.

Découvrez dans cet Info Chantier un aperçu des travaux réalisés.

Plus d'informations :



rn10-trappes-travaux.dirif@developpement-durable.gouv.fr



www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Opération
cofinancée par :



Yvelines
Le Département



“ LA PAROLE à...”



Adel KERROUM,
Responsable d'opérations de la requalification
de la RN10 (DiRIF)

Pouvez-vous vous présenter et nous décrire votre rôle au sein du chantier ?

Au sein de la maîtrise d'ouvrage, le responsable d'opérations est garant de la bonne réalisation de chaque opération, du suivi des prestataires techniques et des entreprises de travaux en assurant la coordination entre tous les interlocuteurs, dans le respect des procédures réglementaires. Mon rôle consiste également à assurer la gestion des coûts et des délais tout au long de l'opération mais également être l'interlocuteur privilégié des partenaires locaux du projet et des riverains du chantier.

Quelles actions sont menées en faveur de l'environnement ?

Au début des travaux, le maître d'ouvrage doit définir les mesures adaptées pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'environnement. Dans le cadre du projet de requalification de la RN10, l'une de ces mesures est la réalisation de campagnes d'abattages d'arbres durant la période écologiquement favorable, à savoir de mi-octobre à mi-mars, afin de préserver la nidification des oiseaux. À l'issue des travaux, des aménagements paysagers seront réalisés le long de la RN10 et de la RD912. De plus, un suivi au quotidien est mené afin de respecter les engagements de l'Etat sur les chantiers.

Comment avancent les travaux et quelles sont les prochaines étapes ?

2021 a marqué le début des travaux d'ampleur avec la pose de l'ouvrage provisoire et la démolition du pont Marcel Cachin au niveau de l'Hôtel de Ville de Trappes. La phase en cours et qui durera jusqu'à mi-2023 porte sur la réalisation du giratoire de la RN10 et de la RD912 afin de fluidifier le trafic. Jusqu'en 2026, les prochaines grandes étapes porteront sur la démolition du passage sous-terrain donnant accès au parking de la mairie, la construction d'une passerelle piétonne provisoire pour maintenir les déplacements, l'enfouissement de la RN10 et la réalisation du second giratoire au niveau de l'intersection entre la RD23 et de la RN10. À ce jour, le chantier avance à bon rythme et le planning est respecté grâce à la mobilisation et à l'implication des équipes sur le terrain.

LA RN10 À TRAPPES : RETOUR EN IMAGES SUR LES TRAVAUX

La requalification de la RN10 se dessine et l'ensemble des acteurs en charge des travaux se mobilise pleinement sur le terrain. Retour sur les étapes clés du chantier :

JANVIER 2020 : Pendant 3 mois un mur de protection a été construit rue Danielle Casanova à Trappes visant à limiter l'impact visuel et les nuisances sonores de la RN10 pour les habitants. Ce mur en béton, long de 310 m et haut de 2 m, est construit en respect de l'architecture de la ville et de son quartier du Vieux Village, avec un parement rappelant l'aspect traditionnel de pierre de meulière.

MI-FÉVRIER À OCTOBRE 2021 : Le Pont Marcel Cachin a été démoli le 18 août 2021. Construit en 1970, ce pont reliait le centre-ville aux autres quartiers de Trappes. Afin de maintenir la traversée directe de la RN10 au niveau de l'Hôtel de Ville, un pont provisoire métallique a été mis en service le 23 juillet 2021. Ce pont restera en place le temps des travaux de requalification et jusqu'à la création de la dalle de couverture qui supportera la circulation de la RD36.



ZOOM SUR LES PROCHAINES ÉTAPES

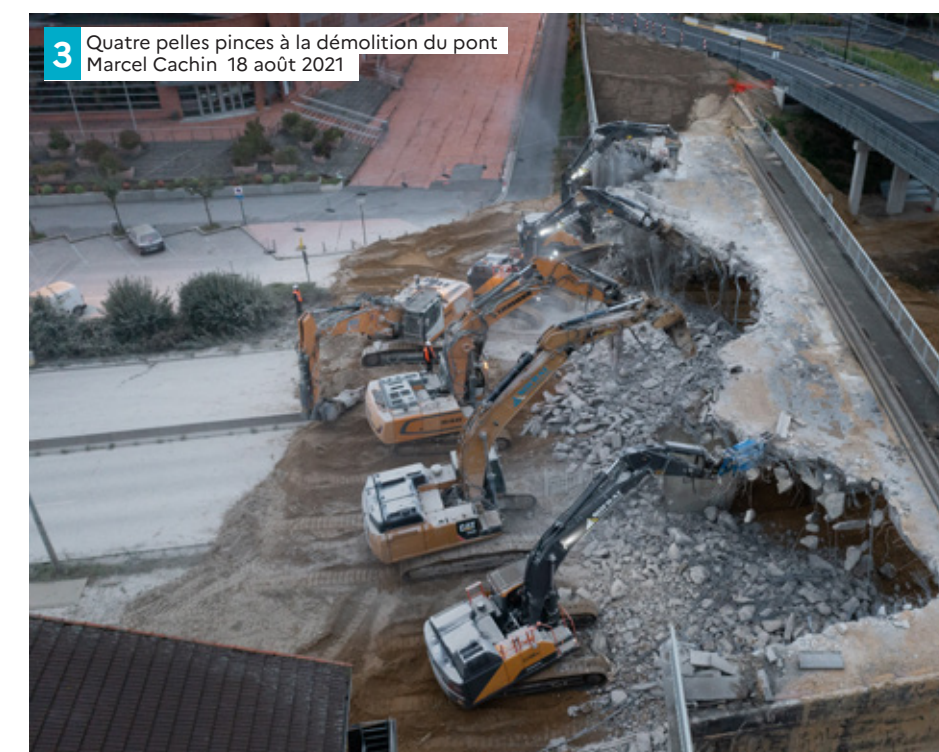
Octobre 2021 – Mai 2023 :
Travaux du giratoire RN10/RD912

Fin 1^{er} semestre 2023 :
Mise en service du giratoire

2026 :
Mise en service de la RN10

Septembre 2022 – Décembre 2022 :
Démolition du passage sous-terrain donnant accès au parking de la mairie et mise en place d'une passerelle piétonne provisoire

2nd semestre 2023 :
Début des travaux d'enfouissement RN10



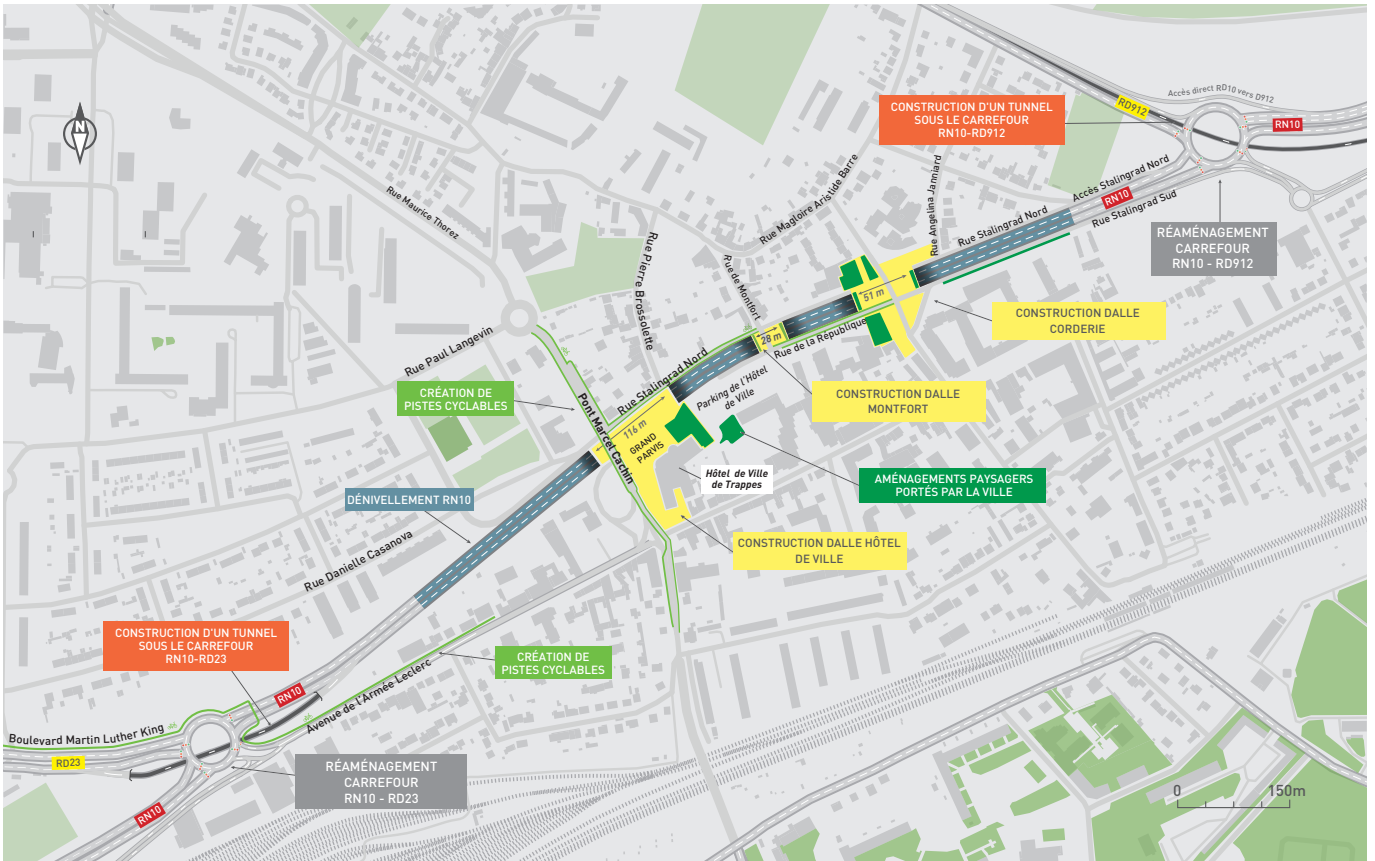
L'ESSENTIEL DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN10 À TRAPPES

La RN10, axe routier majeur des Yvelines, traverse la ville de Trappes en créant une séparation entre les quartiers d'habitation situés au nord et les quartiers où sont implantés le centre-ville, les équipements publics et la gare, au sud. Afin de résorber cette coupure urbaine et d'améliorer les conditions de circulation sur la RN10, la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) mène une opération de requalification de la RN10, conjointement au programme de rénovation urbaine de la Ville de Trappes.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes
- Améliorer le cadre de vie des habitants de Trappes en réduisant les nuisances provoquées par la circulation
- Fluidifier la circulation sur l'axe RN10 et améliorer l'accessibilité des entrées et sorties de la ville de Trappes
- Sécuriser les carrefours RD912-RN10 et RD23-RN10 pour l'ensemble des usagers de la voirie

LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS



MONTANT ET FINANCEMENTS

Projet structurant pour le territoire, l'opération est financée par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, l'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Trappes.

